

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 1^{er} septembre 2020

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle Ouelle tenue par voie visioconférence, ce mardi 1^{er} septembre 2020 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée personnellement.

Absent : Gilles Martin

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h12.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

20-09-01

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-09-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Procès-verbal du 4 août 2020

Point 13 : L'asphaltage sur le chemin Lambert a été fait.

Point 14 : Les travaux pour la réfection de trois ponceaux sur le chemin de la Pointe sont commencés et tout ce passe bien.

Point 16 : Les ententes, pour le détournement de la route lors des travaux pour un des ponceaux sur le chemin de la Pointe, ont été signées.

Point 17 : Nous avons reçu toute la documentation de la firme WSP relativement à l'acceptation des travaux suite à l'inspection finale des travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier. Nous procéderons dans les prochains jours au paiement de la somme représentant 10 % de la valeur des travaux qui avait été conservée jusqu'à l'acceptation des travaux à Transport en vrac St-Denis.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

5. Absence de monsieur Gilles Martin

ATTENDU QUE monsieur Gilles Martin est dans l'impossibilité de jouer pleinement ses rôles de conseiller et de maire suppléant pour des raisons médicales ;

ATTENDU QUE l'article 317 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités décrète ce qui suit : « *Le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier.* » ;

20-09-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil décrète que l'absence de monsieur Gilles Martin est due à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la Municipalité.

QUE son absence prolongée n'entraîne pas la fin de son mandat.

QUE le Conseil nomme madame Marie Dubois comme mairesse suppléante durant l'absence de monsieur Gilles Martin.

ADOPTÉ

6. Changement de lieu pour la tenue des séances du conseil municipal

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances de conseil se sont tenues à huis clos, par visioconférence, depuis le mois d'avril dernier ;

ATTENDU QUE le conseil a l'intention d'ouvrir de nouveau les séances à la population ;

ATTENDU QUE la salle du conseil n'est pas assez grande pour accueillir le public ;

ATTENDU QUE la salle du Tricentenaire, située au 111, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, est l'option retenue afin de ne pas limiter le nombre de personnes pour assister aux séances ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette modalité est de permettre aux conseillers de continuer de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la Municipalité, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s ;

20-09-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil opte pour un changement de salle temporaire et qu'à partir du 6 octobre 2020, les séances seront publiques et se tiendront à la salle du Tricentenaire située au 111, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, et ce, pour une période indéterminée. Un avis public sera publié dès le 2 septembre 2020.

ADOPTÉ

7. Entente avec Global Payments pour accepter les cartes de crédit

ATTENDU QUE de plus en plus de transactions sont effectuées par téléphone pour l'achat de livres ou autres achats similaires et qu'il devient difficile d'effectuer ces transactions sans l'utilisation d'une carte de crédit ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

20-09-05

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise l'utilisation du terminal pour paiement par carte de crédit pour l'achat de livres et autres achats similaires selon l'offre de Global Payments, soit d'environ 2.5 % du montant de la transaction.

ADOPTÉ

8. Achat d'une imprimante

ATTENDU QU'une imprimante multifonctions est nécessaire pour effectuer les travaux de comptabilité et que celle utilisée antérieurement n'était plus fonctionnelle ;

ATTENDU QUE 6 TEM TI a fourni une soumission au montant de 929.33 \$ plus taxes ;

20-09-06

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil entérine la dépense de 929.33 \$ plus taxes pour l'achat de l'imprimante multifonctions.

ADOPTÉ

9. Banque d'heure supplémentaire pour le service de soutien informatique

ATTENDU QUE le réseau informatique de la Municipalité demande un suivi et des interventions d'un technicien informatique ;

ATTENDU QUE 6 TEM TI a fait une soumission pour une banque de 50 heures au montant de 80 \$ de l'heure pour un total de 4 000 \$ plus taxes ;

20-09-07

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de 6 TEM TI au montant de 4 000 \$ plus taxes pour l'achat d'une banque de 50 heures.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉ

10. Recommandation du CCU – 127, chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le propriétaire désire changer les quatre fenêtres du côté nord de sa résidence ;

ATTENDU QUE la propriété située au 127, chemin de l'Anse-des-Mercier est dans la zone protégée par un PIIA ;

ATTENDU QUE les fenêtres sont plus petites que les fenêtres actuelles soient 32 pouces par 58 pouces au lieu de 33 pouces par 65 pouces ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande :

- En autorisant le changement des 4 fenêtres du côté nord par des fenêtres de 33 pouces par 65 pouces ;
- En s'assurant que la finition autour des fenêtres est faite avec les mêmes matériaux et la même couleur que le mur du côté Nord ou comme les autres fenêtres autour de la maison.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

20-09-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil approuve le projet tel que décrit ci-dessus, le tout conformément à la recommandation du CCU.

ADOPTÉ

11. Recommandation du CCU – 133, chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le propriétaire veut démolir son vieux cabanon de 12 pieds par 15 pieds et le remplacer par une remise de jardin en tôle galvanisée de 10 pieds par 10 pieds ;

ATTENDU QUE la demande de permis est située dans la zone protégée par un PIIA ;

ATTENDU QUE les objectifs identifiés au PIIA pour la construction d'un bâtiment secondaire est de s'assurer que le nouveau bâtiment secondaire :

- s'intègre harmonieusement avec le bâtiment principal en regard du volume, du toit, des proportions, des ouvertures et des matériaux de recouvrement ;
- s'assurer que ce nouveau bâtiment secondaire s'inspire des autres bâtiments secondaires présents dans l'aire patrimoniale ;
- est distinct du bâtiment principal (non attaché) et que les éléments préfabriqués sont à éviter ;
- n'obstrue pas de façon significative les vues sur le fleuve et l'anse, ni sur les repères paysagers, ni sur les bâtiments emblématiques à partir de la voie publique et des terrains publics.

ATTENDU QUE les membres du CCU ne recommandent pas au Conseil d'accepter la demande puisque celle-ci ne répond pas à la majorité des objectifs identifiés au PIIA pour la construction d'un bâtiment secondaire soit :

- s'assurer que le nouveau bâtiment secondaire s'intègre harmonieusement avec le bâtiment principal en regard du volume, du toit, des proportions, des ouvertures et des matériaux de recouvrement ;
- s'assurer que ce nouveau bâtiment secondaire s'inspire des autres bâtiments secondaires présents dans l'aire patrimoniale ;
- Les éléments préfabriqués sont à éviter.

20-09-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil refuse le projet tel que décrit ci-dessus, le tout conformément à la recommandation du CCU.

ADOPTÉ

12. Octroi du contrat pour l'asphaltage sur le chemin de la Pointe

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à un appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 1^{er} septembre 2020 à 10h30 et qu'elle a reçu uniquement une soumission de Construction BML, division de Sintra inc. au montant de 342 187.45 \$ plus taxes ;

20-09-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'asphaltage sur le chemin de la Pointe à Construction BML, division de Sintra Inc.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant approximatif 342 187.45\$ plus taxes. Le montant exact sera déterminé selon les quantités utilisées lors des travaux en accord avec les prix unitaires fournis dans la soumission pour l'asphaltage sur le chemin de la Pointe.

QUE les crédits budgétaires seront prélevés à même le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* avec la balance du financement provenant du surplus accumulé libre.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13. Octroi de contrat pour la surveillance de la qualité des matériaux utilisés pour les travaux de pavage sur le chemin de la Pointe

ATTENDU QUE nous procéderons à du pavage sur le chemin de la Pointe dans les prochains mois ;

ATTENDU QUE nous avons besoin de procéder à une évaluation de la qualité des matériaux utilisés et de divers échantillonnages ;

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été faites auprès de trois professionnels soient : le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER inc.), GHD et Englobe ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation, mais l'un s'est désisté, nous laissant avec un seul soumissionnaire soit Englobe pour un montant de 1 246.80 \$ plus taxes par jour de travaux ;

20-09-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil octroi le mandat à Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux et échantillonnages pour le chemin de la Pointe au montant estimatif de 7 500 \$ plus taxes sur la base de six jours de travaux, avec le montant exact à déterminer, selon le nombre de jours d'intervention requis.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de ces travaux.

QUE les crédits budgétaires seront prélevés à même le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* avec la balance du financement provenant du surplus accumulé libre.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

14. Octroi du contrat de surveillance des travaux de pavage du chemin de la Pointe

ATTENDU QUE le Conseil procédera à des travaux de pavage sur le chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'un ingénieur pour la surveillance des travaux de pavage sur le chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. a fait une offre de service au montant de 3 760 \$ plus taxes, basée sur une estimation du nombre d'heures pour divers services requis incluant principalement une banque de 30 heures de surveillance sur le chantier ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

20-09-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil octroi le contrat de surveillance des travaux de pavage sur le chemin de la Pointe à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant d'environ 3 760 \$ plus taxes. Le montant exact dépendra du nombre d'heures de services rendus.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour la surveillance des travaux de pavage sur le chemin de la Pointe.

QUE ces frais seront financés, dans la mesure du possible, par le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local*, avec la balance de financement, s'il y a lieu, provenant du surplus accumulé libre.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15. Demande de CA pour les travaux du chemin de la Pointe

ATTENDU QUE les travaux identifiés ci-dessous, du chemin de la Pointe, demandent un certificat d'autorisation du MELCC :

- Réparation des gabions devant le 112, chemin de la Pointe ;
- Enrochement devant le 142, chemin de la Pointe ;
- Entretien de l'enrochement devant le 176, chemin de la Pointe ;
- Enrochement devant le 202, chemin de la Pointe ;
- Enrochement devant le 204, chemin de la Pointe.

20-09-13

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise monsieur Dominic Lachance, ingénieur chargé de projet à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QU'un montant de 3 462 \$ soit déboursé pour la dépense et le paiement de la demande de CA auprès du MELCC.

QUE les crédits budgétaires seront prélevés à même la TECQ.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

16. Offre de service pour le détournement de la route lors des travaux pour un ponceau sur le chemin de la Pointe

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux requis pour la réfection des ponceaux sur le chemin de la Pointe, un des ponceaux requiert un chemin de contournement ;

ATTENDU QUE suite à la résolution 20-08-13, les propriétaires concernés ont accepté que le détournement se fasse sur leur terrain et que des travaux y soient effectués pour permettre le détournement de la route ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne 9091-9598 QUÉBEC INC a fait une proposition pour effectuer les travaux pour le détournement de la route au montant d'environ 15 282.54 \$ plus taxes ;

20-09-14

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil octroi le contrat pour les travaux sur la voie de détournement sur le chemin de la Pointe à Transport Pierre Dionne 9091-9598 QUÉBEC INC. au montant d'environ 15 282.54 \$ plus taxes. Le montant exact dépendra de la quantité réelle des matériaux utilisés et des heures passées pour exécuter ces travaux.

QUE ces frais seront financés, par le programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales*, avec la balance de financement, s'il y a lieu, provenant du surplus accumulé libre.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour ces travaux.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

17. Réfection du chemin Lambert

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil d'août dernier, le contrat de pavage du chemin Lambert a été octroyé à Construction BML division de SINTRA inc. par la résolution # 20-08-10 ;

ATTENDU QUE la préparation du chemin pour ces travaux s'est révélée plus importante que prévu : nous avons dû faire une excavation d'environ 2 pieds sur une distance de 55 mètres, ajouter une membrane géotextile et ajouter 18 pouces de gravier de calibre MG112 ainsi que 6 pouces de gravier de calibre MG20 ;

ATTENDU QUE Transport en vrac St-Denis a procédé à ces travaux et qu'il a fourni le gravier au montant d'environ 11 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la membrane géotextile a coûté environ 600 \$ plus taxes ;

20-09-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil entérine la dépense au montant d'environ 11 000 \$ plus taxes à Transports en vrac St-Denis ainsi que la dépense pour l'achat de la membrane géotextile au montant d'environ 600 \$ plus taxes.

QUE les crédits nécessaires seront prélevés à même la TECQ.

ADOPTÉ

18. Participation au programme de subvention pour le patrimoine immobilier du Ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) invite les MRC et les municipalités à participer à un programme de subventions pour le patrimoine immobilier ;

ATTENDU QUE le Ministère recommande que le programme soit géré par les MRC et que la MRC de Kamouraska accepte de le gérer (sous réserve d'acceptation par le conseil des maires du 9 septembre 2020) ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

ATTENDU QUE le Ministère prévoit financer jusqu'à 70 % du programme pour les MRC à indice de vitalité négatif et que la contribution prévue de chacune des municipalités participantes sera de 30 % ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite participer au volet 1a du programme pour les propriétés privées pour un montant de 12 000 \$ par année, et ce pendant trois ans, pour un montant total de 36 000 \$;

ATTENDU QUE le volet 1a du programme concerne les bâtiments ayant un statut de protection (ex : cités, classés, désignés) et les bâtiments d'intérêt supérieur dans un PIIA ;

ATTENDU QU'un règlement définissant les modalités du programme ainsi que les bâtiments visés sera validé par les municipalités et adopté par la MRC ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a un patrimoine bâti d'intérêt et que celui-ci doit être entretenu pour être maintenu en bon état ;

ATTENDU QUE le programme vise à augmenter le nombre d'interventions de mise en valeur du patrimoine bâti ;

ATTENDU QUE le patrimoine est une ressource fragile et non renouvelable et que sa conservation contribue au développement durable ;

ATTENDU QUE le patrimoine bâti est un élément de qualité de vie et de fierté et qu'il contribue à l'attractivité du territoire ;

20-09-16

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle participe au dépôt d'une demande conjointe avec la MRC et qu'elle réserve les montants indiqués ci-dessus à savoir 36 000 \$ pour le volet 1a sur 3 ans.

ADOPTÉ

19. Course Big Wolf's Backyard du 26 au 28 septembre

ATTENDU QUE la 1^{re} édition de la course du Big Wolf's Backyard aura lieu le 26 au 28 septembre prochain ;

ATTENDU QUE l'objectif de la course vise essentiellement la promotion de la course, des saines habitudes de vie et du dépassement de soi ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une épreuve internationale, donc avec de larges retombées publicitaires ;

ATTENDU QUE l'engagement municipal est minime, mais que pour sa réalisation soit possible, les organisateurs ont besoin du support municipal pour :

- Avoir l'aval du conseil municipal pour tenir l'événement ;
- Une annonce respectueuse et conjointe aux résidents serait ensuite à produire et un ajustement de signalisation pour une vitesse maximale de 20 km/h ;
- L'installation d'une signalisation temporaire pour la période de l'événement par les employés aux travaux publics.

ATTENDU QUE l'épreuve part du Camp Canawish en direction de la Cinquième-Grève Est et qu'il s'agit d'un aller-retour d'une distance totale de 6.7 km total, donc 3.35 km aller puis 3.35 km retour ;

ATTENDU QUE cette course ne récompense pas les plus rapides, mais bien les plus endurants ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020**

ATTENDU QUE l'organisation de la Course remettra un don de 2 000 \$ au Camp Canawish après l'événement ;

ATTENDU QUE les organisateurs fourniront à la Municipalité une preuve d'assurance pour l'événement ;

20-09-17

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte que la course du Big Wolf's Backyard ait lieu sur le territoire du 26 au 28 septembre 2020 conditionnel à ce que l'organisation fournisse une preuve d'assurance acceptable à la Municipalité.

ADOPTÉ

20. Appui pour le projet pilote de regroupement de OMH (La Pocatière, Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Pacôme)

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet loi 83, la Société d'habitation du Québec (SHQ) amorçait en 2016 une démarche de restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec dont les objectifs d'efficacité et de qualité des services s'appuyaient principalement sur le regroupement des OMH ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette restructuration, la SHQ publiait un Guide d'accompagnement où il est clairement énoncé par son président directeur général en poste lors de la publication de ce guide que : « Le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés. » ;

ATTENDU QUE les OMH de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska (MRC) se sont concertés pour former deux regroupements au sein de la MRC dont un pour le secteur Est et l'autre pour le secteur Ouest ;

ATTENDU QUE les OMH des municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, de Saint-Pacôme et de La Pocatière ont formellement déposé auprès de la SHQ une demande de regroupement pour constituer un nouvel office sous le nom de « Office d'habitation du Kamouraska Ouest » ;

ATTENDU QUE cette demande de regroupement rejoint les objectifs d'efficacité et de qualité des services visés par la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec en permettant la mise en commun des ressources dont disposent les trois offices municipaux dans le cadre du programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées et celles disponibles dans le cadre du programme Accès logis ;

ATTENDU QUE cette demande tient compte de notre réalité régionale et locale tant au plan démographique, économique, géographique que social, et qu'elle reflète pleinement la volonté de tous les acteurs concernés ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec confirmait, par lettre reçue le 22 octobre 2019, qu'elle acceptait, tel que convenu, un projet pilote et sa mise en place en date du 1^{er} janvier 2020, et ce, pour 3 ans ;

ATTENDU QUE, depuis la réception de cette lettre, rien n'a été fait ni avancé en ce sens ;

ATTENDU QUE, par suite d'une vidéoconférence tenue le 19 juin 2020, la SHQ s'avançait quant à l'annulation du projet pilote et favorisait plutôt un regroupement de l'ensemble des OMH avec ceux de Kamouraska Est ;

ATTENDU que la SHQ justifie son recul du projet pilote en mettant de l'avant la cessation d'emploi de l'ancien directeur général de l'OMH de La Pocatière et que, selon les trois OMH, cela ne justifie aucunement l'abandon du projet pilote du Kamouraska Ouest ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020

ATTENDU QUE les OMH de La Pocatière, de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant ont signifié leur désaccord par lettres et résolutions officielles pendant les mois de juillet et août 2020 ;

ATTENDU QUE les trois entités municipales désirent appuyer la démarche réalisée par les OMH de leur territoire respectif ;

20-09-18

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle appuie la démarche des Offices municipaux d'habitation de La Pocatière, de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant en ce qui a trait au refus du projet de regroupement avec Kamouraska Est tel que présenté lors de la vidéoconférence du 19 juin 2020.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite que le projet pilote de regroupement se réalise tel qu'accepté dans la lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 22 octobre 2019.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle demande à la Société d'habitation du Québec de reconsidérer sa position quant au regroupement des OMH du Kamouraska Ouest.

ADOPTÉ

21. Dons aux organismes – Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle joue un rôle important dans la gestion de la petite école et comme levier de divers projets de nature historique et culturelle à Rivière-Ouelle ;

20-09-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise une subvention de fonctionnement à la Corporation historique et culturelle pour l’année 2020 au montant de 1 700 \$.

QUE le Conseil remercie l’implication des membres du conseil d’administration de la Corporation pour leur implication dans la réalisation de la mission de l’organisme.

ADOPTÉ

22. Approbations des comptes

Comptes payés entre le 1er et le 31 août	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 432.40 \$
Rémunération employés municipaux	35 668.35 \$
RVER	1 935.37 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	960.05 \$
6Tem ti inc	91.18 \$
Englobe	8 623.13 \$
Votre Docteur Électrique	1 054.47 \$
Groupe Dynaco	454.72 \$
Agro Enviro Lab	177.06 \$
Nancy Fortin	94.39 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020

Denise Fournier	25.00 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Eve-Marie Bélanger	25.00 \$
André Anctil	25.00 \$
Mégane Ouellet	24.58 \$
Andréanne Gagnon	301.96 \$
Comité d'embellissement	1 250.00 \$
Petite Caisse	210.00 \$
Eco-l'eau	6 639.81 \$
Hydro Québec	6 539.17 \$
Vidéotron	294.57 \$
Bell Canada	228.23 \$
Bell Mobilité	96.50 \$
Visa	1 690.35 \$
Sous-total des incompressibles :	70 866.29 \$
<i>Comptes à payer du mois de : Août 2020</i>	
Les alarmes Clément Pelletier	828.33 \$
Gîte du Cerf-volant	331.99 \$
MRC Kamouraska	1 049.89 \$
Journal Le Placoteux	152.00 \$
Transport en vrac St-Denis	15 975.45 \$
Roger Dubé	104.62 \$
Fonds de l'information foncière	10.00 \$
Matériaux Directs	4 252.94 \$
Batterie Expert	26.39 \$
ADN communication	84.92 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	876.50 \$
Plomberie Stéphane Martin	407.79 \$
Tech Mini-Mécanique	9.14 \$
Agro-Envirolab	372.52 \$
Votre Docteur Électrique	678.29 \$
Michel Montminy inc	28.73 \$
Groupe Avantis	291.69 \$
Location JC Hudon	54.53 \$
Produits Sanitaires Unique	104.00 \$
Fleuriste Le bel Arome	64.39 \$
Buro Plus	987.76 \$
Roberto Ouellet Excavation	2 436.03 \$
Construction Patrick Lavoie	11 497.50 \$
Dominique Lalande	215.00 \$
Ville de RDL	3 433.85 \$
La Baleine Endiablée	1 270.47 \$
Electro FC Sonorisation	477.15 \$
Fabrique	583.33 \$
FQM	5 901.01 \$
Perma Ligne	1 412.58 \$
Promotion Kamouraska	6 500.00 \$
Singer	81.61 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1^{er} septembre 2020

Xylem	662.72 \$
Transport Yannick Michaud	- \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	61 163.12 \$
GRAND TOTAL	132 029.41 \$

20-09-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

23. Correspondance

- Lettre de la MRC de Kamouraska relativement au chèque de redevances des parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou, 1^{er} versement ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska relativement au dernier versement de la subvention du FRR – Volet amélioration des milieux de vie pour notre projet de Gazebo du jardin communautaire (2019-2020) ;
- Lettre du MAMH relativement à notre règlement d’emprunt 2020-05 au montant de 678 785 \$ qui a été approuvé ;
- Correspondance avec le CN relativement à nos inquiétudes face à notre source d’eau potable qui se trouve près de la voie ferrée ;
- Lettre du MTQ relativement à une aide financière de 9 000 \$ accordé à la Municipalité dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration ;
- Lettre du MTQ relativement à l’évaluation patrimoniale du pont Alfred-Plourde ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska relativement à l’inventaire du patrimoine bâti sur le territoire de la MRC.

24. Varia

25. Période de questions

26. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **29 septembre à 19h00.**

27. Prochaine séance de conseil

La prochaine séance ordinaire aura lieu **le 6 octobre à 20h00.**

28. Levée de l’assemblée

20-09-21

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h52.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière